

# CONCOURS DE LA RELÈVE DE LA FÊTE ARC-EN-CIEL 2008

## Règlements

1. Le **Concours de la relève artistique** a pour but de découvrir et de produire de nouveaux chanteurs et chanteuses pour la Fête Arc-en-ciel 2008.
2. Les participant(e)s au concours doivent s'identifier comme appartenant à la communauté des gais, lesbiennes, bisexuel(le)s, trans et leurs ami(e)s et doivent habiter au Québec.
3. Les participant(e)s **ne doivent pas** être considéré(e)s comme artistes professionnel(le)s.
4. Les participant(e)s au concours doivent préparer deux numéros chantés d'une durée de 3 minutes à 5 minutes chacun. La soumission d'un démo est suggérée mais non obligatoire. GLBT Québec se réserve le droit de tenir des auditions pour s'assurer de la qualité des prestations.
5. L'inscription est gratuite et se fait directement en ligne. Le formulaire papier est disponible en communiquant avec GLBT Québec / Lutte à l'homophobie au 418 809-3383 à [info@glbtquebec.org](mailto:info@glbtquebec.org) ou au 435, rue du Roi, bur. 4, Québec, Québec, G1K 2X1.
5. La date limite pour s'inscrire est le mercredi 30 avril 2008 à 17h. GLBT Québec se réserve le droit d'accepter des candidatures tardives si le nombre de participants était jugé trop bas. S'il devait être jugé trop haut, un jury formé de trois personnes sélectionnera douze participants. Les noms des participants seront dévoilés lors du cocktail d'ouverture du Festival d'art gai le jeudi 1<sup>er</sup> mai à 17h au Drague.
6. Les candidat(e)s présélectionné(e)s seront invité(e)s à participer à une des soirées demi-finales obligatoires au Cabaret Club Le Drague à Québec les dimanches 4, 11 et 25 mai 2008 à 19h30 dans le cadre du Festival d'art gai, en collaboration avec les Productions Réglisse.
7. Lors des demi-finales, un jury formé de trois personnes impliquées dans le domaine des arts de la scène ainsi que le public présent sélectionneront six numéros. La note de chaque membre du jury comptera pour 20% de la note finale (donc 60% en tout) et le vote du public pour 40%.
8. Les participant(e)s ayant été sélectionné(e)s parmi les six meilleurs numéros lors des demi-finales seront invité(e)s à participer à la grande finale qui se tiendra à Place d'Youville dans le cadre de la Fête Arc-en-ciel 2008 du vendredi 29 au dimanche 31 août.
9. Lors de cette finale, seul un jury sélectionnera les trois meilleurs numéros qui seront déclarés gagnants du Concours de la relève artistique de la Fête Arc-en-ciel 2008.
10. Le grand gagnant se verra attribuer un montant de 250\$. La deuxième position se méritera 150\$ et la troisième place recevra un montant de 100\$.
11. Les dépenses reliées à la participation au concours sont aux frais des participant(e)s.
12. Les organisateurs du concours se réservent le droit de modifier les présents règlements.
13. Les décisions du jury, de la Fête Arc-en-ciel et de ses organisateurs sont finales et sans appel.